

## ACTIVITÉ DU 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2025/2026

### HAUSSE DE +7% DU TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITÉS<sup>1</sup> 70,8 M€ VS. 66,1 M€ EN N-1

- Bonne activité de trading de joueurs (40,7 M€ vs. 29,7 M€ en N-1)
- Diminution des droits TV L1 en lien avec la rupture du contrat DAZN/LFP
- Une activité Grands évènements moins dense qu'en N-1

Lyon, le 10 novembre 2025,

#### 1/ TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITÉS<sup>1</sup>

Le total des produits des activités s'élève à 70,8 M€ au 30 septembre 2025, contre 66,1 M€ un an plus tôt, reflétant une bonne activité de trading de joueurs (40,7 M€ au 30/09/25 vs. 29,7 M€ au 30/09/24, soit +37%), une diminution des droits TV de Ligue 1 consécutivement à la rupture anticipée du contrat DAZN/LFP et une activité Grands évènements moins dense qu'en N-1.

En M€ (du 1 <sup>er</sup> juillet au 30 septembre)	30/09/25 3 mois	30/09/24 3 mois	Var	Var %
Billetterie championnat et autres matchs	6,2	6,7	-0,5	-7%
Billetterie Europe	0,0	0,6	-0,6	-100%
<b>Billetterie</b>	<b>6,2</b>	<b>7,3</b>	<b>-1,1</b>	<b>-15%</b>
Droits TV LFP-FFF	1,8	2,8	-1,0	-35%
Droits TV UEFA	6,5	6,3	+0,1	+2%
<b>Droits TV et marketing</b>	<b>8,3</b>	<b>9,1</b>	<b>-0,8</b>	<b>-9%</b>
<b>Partenariats-Publicité</b>	<b>7,7</b>	<b>6,7</b>	<b>+1,0</b>	<b>+15%</b>
Produits dérivés	3,2	3,0	+0,2	+5%
Autres produits de la marque	2,4	2,9	-0,5	-20%
<b>Produits de la marque</b>	<b>5,5</b>	<b>6,0</b>	<b>-0,4</b>	<b>-7%</b>
Séminaires et visites	0,6	1,5	-0,8	-57%
Grands évènements	1,8	6,0	-4,3	-71%
<b>Events</b>	<b>2,4</b>	<b>7,5</b>	<b>-5,1</b>	<b>-68%</b>
<b>Produits des activités (hors trading joueurs)</b>	<b>30,1</b>	<b>36,5</b>	<b>-6,4</b>	<b>-18%</b>
<b>Produits de cessions des contrats joueurs</b>	<b>40,7</b>	<b>29,7</b>	<b>+11,0</b>	<b>+37%</b>
<b>Total des produits des activités (1)</b>	<b>70,8</b>	<b>66,1</b>	<b>+4,6</b>	<b>+7%</b>

\* données estimées, non auditées

(1) IAP (Indicateur Alternatif de Performance) Total des produits des activités qui comprend les Produits des activités hors trading ainsi que les produits de cessions de contrats joueurs.

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, 10 novembre 2025

### BILLETTERIE : 6,2 M€ (vs. 7,3 M€ au 30/09/24, soit -1,1 M€, -15%)

Les recettes de billetterie domestique s'élèvent à 6,2 M€ contre 6,7 M€ en N-1, soit -0,5 M€, -7%, intégrant les revenus de 3 matchs de Ligue 1, comme en N-1.

Le 1<sup>er</sup> match de la phase de Ligue de l'Europa League 2025/2026 s'étant déroulé à l'extérieur, aucune recette de billetterie Europe n'est enregistrée au 30 septembre 2025 vs 0,6 M€ en N-1 (1 match à domicile).

### DROITS TV ET MARKETING : 8,3 M€ (vs. 9,1 M€ au 30/09/24, soit -0,8 M€, -9%)

Les droits TV LFP/FFF s'établissent à 1,8 M€ (avec une place de 2<sup>ème</sup> de Ligue 1 au 30 septembre 2025) contre 2,8 M€ au 30/09/24 (11<sup>ème</sup> de Ligue 1), soit -35%. Consécutivement à la rupture anticipée du contrat DAZN/LFP en juin 2025, les matchs de Ligue 1 sont diffusés depuis le début de saison 2025/2026 via la plateforme « Ligue 1+ », créée par la LFP, et via BeIN SPORTS. Au 30 septembre 2025, les revenus de droits TV LFP sont calculés sur la base du guide de répartition provisoire de la LFP qui ne tient pas compte de revenus afférents à la plateforme Ligue 1+, mais uniquement du contrat avec BeIN SPORTS, des droits internationaux et de l'indemnité de résiliation de DAZN. Des revenus complémentaires liés à la plateforme Ligue 1+ devraient être enregistrés sur l'exercice en cours. La LFP anticipe que les deux premières années d'exploitation de la plateforme seront financièrement difficiles avec une importante baisse de revenus, puis une montée en puissance progressive au cours des années suivantes.

La participation du club à la phase de ligue de l'Europa League (comme en N-1) génère des revenus de droits TV UEFA à hauteur de 6,5 M€ au 30 septembre 2025 contre 6,3 M€ en N-1.

### PARTENARIATS - PUBLICITÉ : 7,7 M€ (vs. 6,7 M€ au 30/09/24, soit +1,0 M€, +15%)

Les revenus de partenariats et publicité affichent une bonne performance à 7,7 M€ (vs. 6,7 M€ au 30/09/24), en progression de +15%, grâce à la signature de nouveaux contrats de partenariats, dont un accord signé avec le Gouvernement de la République du Congo pour 4 saisons sportives (2025/2026 à 2028/2029).

### PRODUITS DE LA MARQUE : 5,5 M€ (vs. 6,0 M€ au 30/09/24, soit -0,4 M€, -7%)

Les produits de la marque s'élèvent à 5,5 M€, contre 6,0 M€ au 30/09/24, avec une légère progression sur les produits dérivés (+5%), et une diminution des autres produits de la marque (-0,6 M€) liée notamment à des reliquats enregistrés en N-1.

### EVENTS : 2,4 M€ (vs. 7,5 M€ au 30/09/24, soit -5,1 M€, -68%)

Les revenus des grands événements s'établissent à 1,8 M€ (vs. 6,1 M€ au 30/09/24), avec le concert d'Imagine Dragons le 3 juillet 2025. En N-1, l'activité avait été particulièrement dense avec onze matchs de football dans le cadre des Jeux Olympiques de Paris 2024 et un match France/Belgique dans le cadre de l'UEFA Nations League.

Les revenus des séminaires et visites s'établissent à 0,6 M€ (vs. 1,5 M€ au 30/09/24).

### CESSIONS DE JOUEURS : 40,7 M€ (vs. 29,7 M€ au 30/09/24, +11,0 M€, +37%)

Conformément aux nouveaux objectifs de réduction des charges de personnel et d'amélioration des résultats, l'activité de trading joueurs a été dense au cours du mercato d'été 2025. Les cessions de joueurs intervenues en juin 2025 ont été enregistrées sur l'exercice 2024/2025 (près de 50 M€), les revenus de cessions réalisées du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2025 s'élèvent à 40,7 M€ et intègrent les cessions de Georges MIKAUTADZE à Villarreal (22,6 M€), Lucas PERRI à Leeds United (12,9 M€), ADRYELSON à Al Wasl (1,2 M€), Jordan VERETOUT à Al Arabi (0,5 M€) et Mathieu PATOUILLET à Al Hilal (0,3 M€), ainsi que des revenus de prêts, *incentives* et produits divers (3,2 M€).

Il est rappelé qu'au 30 septembre 2024, les revenus de trading intégraient notamment les cessions de Jake O'BRIEN à Everton (14,3 M€), Mamadou SARR à Strasbourg (9,2 M€), Mama BALDE à Brest (4,2 M€), ainsi que des *incentives* et produits divers (2,1 M€).

## || COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, 10 novembre 2025

### 2/ ACTUALITÉS

Les principales actualités de la Société depuis la clôture de l'exercice 2024/2025 ont été détaillées dans le communiqué de presse de la Société du 28 octobre 2025 auquel le lecteur est invité à se référer.

Comme annoncé dans ce communiqué de presse, le Conseil d'administration de la Société a décidé de décaler l'arrêté et la publication de ses comptes annuels et de son Document d'Enregistrement Universel relatifs à l'exercice 2024/2025 (clos depuis le 30 juin 2025), dans l'attente notamment de la finalisation de l'examen des flux entre la Société et ses parties liées. La Société met tout en œuvre pour finaliser et publier ses états financiers dans les meilleurs délais et au plus tard le 30 novembre 2025, et informera le marché au plus vite de la date de publication.

Les performances sportives du Club depuis le début de la saison restent conformes à ses objectifs de qualification européenne (l'Olympique Lyonnais occupe aujourd'hui la 7<sup>ème</sup> place de la Ligue 1, à égalité de points avec les 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup>). Le match d'hier contre le PSG a établi un nouveau record d'affluence et de recettes de billetterie pour un match de Ligue 1, ce dont le Club se réjouit.



Tél : +33 4 81 07 55 00  
Fax : +33 4 81 07 45 65  
Email : [finance@eaglefootballgroup.com](mailto:finance@eaglefootballgroup.com)  
[www.finance.eaglefootballgroup.com](http://www.finance.eaglefootballgroup.com)

Euronext Paris - compartiment B  
Indices: CAC All-Shares – CAC Consumer Discretionary  
Code ISIN: FR0010428771  
Reuters: EFG.PA (ex OLG.PA)  
Bloomberg: EFG FP (ex OLG FP)  
ICB : 40501030 Services de loisirs